

REGLEMENT PARTICULIER : La Rand'Orchidées – dimanche 1^{er} mars 2026

Le Moto-Club des Orchidées organise le **1^{er} mars 2026** une randonnée motocycle tout terrain « type extrême » le matin avec déviations/échappatoires, et « type classique » l'après-midi.

La **Rand'Orchidées** se déroule sur la commune de CHAMPAGNE-MOUTON en CHARENTE (16350) ainsi que 7 communes limitrophes. Vous pourrez affronter le relief de notre Charente-Limousine dans les zones techniques et admirer son paysage lors des liaisons entre les différentes zones. **Cette randonnée n'est en aucune façon une course ou une compétition.**

Lieu de la manifestation : le départ, l'arrivée, les contrôles techniques, l'administratif et la restauration du midi auront lieu à la salle polyvalente de CHAMPAGNE-MOUTON.

Accueil/Contrôle administratif : le secrétariat sera ouvert le dimanche 1^{er} mars de **7H00 à 8h30**. Les pilotes engagés devront se présenter avec l'original de la carte grise, du permis de conduire, l'attestation d'assurance (si c'est une attestation garage il faut une autorisation de l'assureur qui autorise à pouvoir rouler le weekend). Suite aux contrôles administratifs un autocollant avec un numéro sera donné par l'organisateur. Il devra être apposé sur la plaque phare pendant la durée de la randonnée.

Contrôle technique : De **7h00 à 9h**, attention veuillez faire le contrôle administratif avant de venir au contrôle technique.

Départ : 9h départ des premiers pilotes ou dès la validation du circuit par l'équipe des Marshall.

Itinéraire : 2 parcours fléchés de 35 et 65 kms seront à parcourir. La boucle extrême du matin pourra être faite 2 fois. La deuxième l'après-midi une fois dès 14h.

Restauration : De 12h à 14h.

Spécifications obligatoires : Les randonneurs devront respecter scrupuleusement les signalisations du code de la route et celle mise en place par l'organisation. Respecter les sites traversés et ses habitants en adoptant une allure modérée, ainsi que le code de l'environnement et du milieu naturel sur l'ensemble du tracé emprunté. Respecter le parcours fléché en rouge et déviations en blanc ; vous ne devez en aucun cas circuler en dehors de celui-ci. De plus, le parcours de la randonnée est autorisé uniquement le jour de la Rand'Orchidées, toute personne utilisant le parcours un autre jour s'expose à d'éventuelles poursuites judiciaires de la part des mairies des communes traversées et de la part des propriétaires de terrains privés. De même, vous avez interdiction de sauvegarder le parcours à l'aide d'un GPS.

Les participants doivent obligatoirement :

- Posséder un permis de conduire en cours de validité ou tout autre certificat (BSR 50 cm3) et/ou attestation de suivi de formation (pour les pilotes de 125cm3)
- Moto homologuée avec certificat d'immatriculation permettant la circulation sur voie publique, conforme aux normes en vigueur et à leurs caractéristiques d'origine constructeur. Éclairages en état de marche, échappement silencieux et pneumatiques homologués, et attestation d'assurance.
- Équipements : Casque homologué, protection dorsale, bottes de moto tout terrain, etc...

Tout manquement pourra faire l'objet d'une exclusion ferme par l'organisateur sans remboursement de l'engagement.

Engagements : Les engagements seront **ouverts à partir du samedi 29/11/2025**. Les engagements seront pris **exclusivement sur engage-sports par CB de 65 € pour les pilotes et 15 € pour les accompagnants inscrits pour le repas. Attention places limitées.** Pour prétendre à un remboursement de l'engagement, les forfaits devront être posés via l'inscription depuis le compte de chaque participant. Aucun remboursement sera effectué à partir du 15 février 2026. Les engagements seront confirmés sur le site engage-sport.

Ravitaillements : L'organisation ne fait ni ravitaillements, ni transport de carburant. Lors des ravitaillements, le tapis environnemental est demandé. Le ravitaillement sera à chaque fin de boucle.

Droits : La surveillance des motos incombe totalement à leur propriétaire, l'organisation se décharge de toutes responsabilités en cas de vol ou dégradations volontaires aux véhicules, tenues et protections du pilote.

Les participants engagent leur propre responsabilité vis à vis des dommages matériels, corporels ou autres qu'ils pourraient occasionner à des tiers ou dont ils pourraient être victime durant la totalité de la randonnée et renoncent à tous recours contre l'organisateur.

Les participants, ses ayants droits, ses héritiers, ses proches parents, renoncent aussi à tous recours ou poursuites à l'encontre de l'organisateur, maires des communes et propriétaires de terrains empruntés par la randonnée, pour tout accident matériel ou dommage corporel qui pourraient survenir à l'occasion de cette randonnée du 1^{er} mars 2026.

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation à tout moment.